



JOURNEES NATIONALES DE LA LUMIERE

1^{er} et 2 octobre prochains à Besançon

Avec la Ville de Besançon, Les Echos, le Groupe

Moniteur et la revue Lux

Demandez le programme ! ([cliquez ici](#))

Inscription en ligne ([cliquez ici](#))

Les Brèves de l'AFE - n° 91 à 94

COMPLEMENT

[Retrouvez ici](#) la première partie de ces brèves

Du 1^{er} juillet au 31 août 2012

Revue de presse

Il s'agit d'un relevé de ce qui a été vu dans la presse écrite autre que la revue LUX ou sur le web. Elle n'exprime pas le point de vue de l'AFE. Si vous souhaitez réagir sur un article, écrivez-nous à afe@afe-eclairage.com.fr

Faut-il éclairer les autoroutes ?

Il y a sept fois plus d'accidents mortels la nuit que le jour.

En Belgique, les autoroutes étaient, jusqu'à il y a peu, éclairées, pour des raisons de sécurité. En 2008, dans le cadre du Plan air climat, la Belgique a décidé d'éteindre les lumières sur 610 des 750 km du réseau autoroutier wallon. Le nombre de tués n'a pas varié, bien que l'on manque de recul pour confirmer cette constatation.

Deux études scientifiques, l'une Belge (2002) et l'autre internationale (2009), révèlent que "l'éclairage n'a pas d'effet identifiable sur la sécurité routière, sauf aux échangeurs, aux entrées et aux sorties, ainsi que lorsque la visibilité est optimale la nuit". Dans ce dernier cas, l'effet de l'éclairage est négatif, car il réduit la vigilance des automobilistes qui se sentent plus en confiance.

Le 15 juillet 2011, c'était au tour de la région des Flandres d'éteindre la moitié de son réseau autoroutier ; l'autre moitié demeurant éclairée en permanence ou ponctuellement selon les conditions météo.

En France, seules quelques portions d'autoroutes sont éclairées, notamment aux entrées et sorties d'agglomérations, mais « de plus en plus de tronçons d'autoroutes et de voies rapides sont privés d'éclairage. » En Ile-de-France, la Dirif a même prévu un schéma directeur de l'éclairage public sur les routes nationales en mai 2010. Objectif : réduire le linéaire éclairé de 243 à 115 km afin de réaliser trois millions d'euros d'économie et de réduire l'émission de CO₂ lié à l'éclairage de 45 %.

Avant toute dépose de candélabre, une étude d'accidentologie est faite sur deux ans, les défauts de chaussée corrigés et le marquage au sol renforcé.

Cette mesure a ses détracteurs, à commencer par la Fédération des motards en colère, qui rappelle l'importance de la visibilité pour les deux roues, afin d'anticiper les défauts de chaussée, les changements d'adhérence, etc. et qui ont besoin d'être vus également.

« L'AFE, qui regroupe les fabricants du secteur, est également montée au créneau » reprenant des arguments issus d'études scientifiques qui « plaident en faveur de l'éclairage des routes [...] ».

L'Afsa, l'Association française des sociétés d'autoroutes, rappelle que "les phares éclairent au mieux à 200 m et les feux de croisement à 50 m. A 130 km.h⁻¹, tout obstacle sera



forcément vu au dernier moment. "

Prévention routière dans l'entreprise - Mai/Juin 2012

Note de l'AFE : Comme à l'accoutumée, il y a confusion entre autoroutes et routes péri-urbaines. L'AFE n'a jamais plaidé en faveur de l'éclairage des autoroutes, et regrette amèrement l'image que lui donne ce type d'article.

Quelques précisions : l'AFE ne représente pas « les fabricants du secteur ». Elle regroupe tous les acteurs de l'éclairage, et les passionnés de la lumière. Son expertise se veut neutre et indépendante, animée par la philosophie « Eclairer juste » : juste ce qu'il faut de lumière, pas plus, pour limiter l'impact de l'éclairage sur l'environnement en général (énergie, nuisances, biodiversité, etc.) et pas moins pour permettre aux usagers de se déplacer et d'effectuer leurs tâches en toute sécurité, avec confort, et sans risque pour leur santé. [Vous trouverez ici](#) une présentation de l'Association.

Ceci étant dit, revenons aux routes : la Belgique a longtemps éclairé ses autoroutes du fait de la petite taille de son réseau autoroutier, et de l'importance du nombre d'échangeurs éclairés.

La problématique est très différente en France, avec un réseau bien plus grand, et d'importantes distances entre les échangeurs. Rien ne justifie d'éclairer nos autoroutes.

En revanche, les routes péri-urbaines, à fort trafic, avec de nombreuses entrées et sorties, méritent d'être éclairées, pour le confort des usagers, mais également pour leur sécurité, comme le montre l'étude à laquelle cet article fait référence. [Vous trouverez ici](#) le Point de vue de l'AFE cité par La Prévention routière dans les entreprises.

Les statistiques tirées des expérimentations réalisées en Belgique et en France, et montrant qu'il n'y a pas plus de tués sur les routes une fois l'éclairage coupé, doivent être relativisées : de très nombreux critères jouent un rôle important dans l'accidentologie. La baisse ou l'augmentation du nombre d'accidents ne peut être imputée au seul facteur « éclairage ». Si le fait de réduire le sentiment de sécurité des usagers augmente leur attention et diminue le nombre d'accident, pourquoi ne pas interdire les airbags ou la ceinture de sécurité ? Et pourquoi faire des routes lisses, « sans nid de poule » ?

Eclairage et santé au travail

Trois types d'éclairage :

L'éclairage général, généralement diffusé par un plafonnier pour une diffusion homogène. « Evitez les plafonniers spots qui s'avèrent souvent trop éblouissants » et créent des ombres gênantes sur la zone de travail.

L'éclairage fonctionnel renforce le flux lumineux général sur la zone de travail.

L'éclairage décoratif permet de créer un espace de travail agréable, mettant en valeur les éléments architecturaux ou mobiliers.

A retenir : évitez les contrastes trop importants entre la zone de travail et la zone environnante.

Ergonoma - Juillet 2012

« Eclairage LED : pour sortir de la défiance »

« A l'occasion du salon CapUrba, le Syndicat de l'éclairage présente trois outils d'aide à la décision qui permettront aux acteurs du marché de comprendre et d'adopter avec confiance les technologies LED. » Un vocabulaire normalisé, une grille de maturité du marché et des technologies LED, une charte de qualité et sincérité des performances de l'éclairage public à LED.

Ergonoma - Juillet 2012

Note de l'AFE : retrouvez le communiqué de presse du Syndicat et ces différents outils [en cliquant ici](#).

Eclairage public : PPP pour Avignon

14 980 points lumineux seront « reconstruits » à Avignon, à la suite de la signature d'un PPP de 35 millions d'euros sur 15 ans avec Inéo.

L'opposition politique dénonce, par voie de presse, ce contrat jugé très coûteux dans la durée.

La Provence - 01.07.2012



Extinction de l'éclairage public

L'éclairage public représente près de la moitié des dépenses d'électricité des collectivités. Après avoir raccordé de nouveaux lotissements, la ville de Ballancourt (Essonne) a vu son budget éclairage passer de 70 000 à 100 000 €. Aussi, depuis le 2 avril dernier, la ville coupe complètement son éclairage passé minuit. Les 1 300 lampadaires se rallument avant les premières lueurs du jour, à 5 heures. « Dans la foulée de 5 000 autres communes, cette ville de 7 400 habitants expérimente pendant six mois la coupure de l'éclairage public la nuit. »

Une forte opposition semble s'être levée dans la ville, non pas pour le rétablissement complet de l'éclairage, mais pour une utilisation raisonnée de la lumière selon les endroits. La mairie souhaite finir le test avant de tirer des conclusions.

Pour Anne-Marie Ducroux, présidente de l'ANPCEN, « l'enjeu n'est pas de basculer dans le noir complet à tout prix. Il s'agit plutôt de s'interroger sur la pertinence d'éclairer certains endroits. Un éclairage partiel peut être la solution, soit géographique, soit temporelle. »

Pour aider à la rénovation des installations d'éclairage, l'ADEME a dégagé, en février, une subvention de 20 millions d'euros destinée aux 32 000 communes de moins de 2 000 habitants.

[Le Monde](#) / [Le Parisien](#) - 03.07.2012

Note de l'AFE : voir ici le [Communiqué de presse de l'ADEME relatif à l'aide de 20 millions d'euros](#).

Extinction des enseignes lumineuses

Depuis dimanche 1^{er} juillet, les enseignes lumineuses des villes de moins de 800 000 habitants doivent être éteintes la nuit entre 1 h 00 et 6 h 00. Ce nouveau règlement s'applique d'abord aux nouvelles installations, néons, panneaux ou publicités lumineuses, avant de s'imposer progressivement aux 3,5 millions d'enseignes existantes d'ici 2018.

Des dérogations ont toutefois été accordées aux panneaux lumineux ayant une "utilité publique", comme les pharmacies ou affichages des communes, ainsi qu'à certains événements exceptionnels tels que la Fête des lumières de Lyon ou le Festival de Cannes.

Un second arrêté pourrait être pris par le gouvernement d'ici la fin de l'année, pour éteindre les bureaux, vitrines et commerces éclairés la nuit.

L'Alsace - 02.07 / [Le Monde](#) - 03.07 / L'Echo Républicain - 31.07 / Charlie Hebdo - 22.08.2012

PPP pour Valenciennes

Un PPP avec ETDE sur vingt ans (27 millions d'euros) a été signé ce mois-ci par la ville de Valenciennes pour son éclairage public.

La Voix du Nord - 14.07 / [Décision-Achats](#) - 07.08 / [Les Echos](#) - 20.08.2012

40 % d'économies d'énergie à Contres (41)

Quatre ans après la mise en place de son PPP « Eclairage public », la ville de Contres (41) annonce 40 % d'économies sur la consommation électrique du réseau (987 luminaires), tout en ayant augmenté de 10 % le nombre de points lumineux, et en gardant l'éclairage allumé toute la nuit. Pourquoi allumé toute la nuit ? « Au-delà de la dégradation du service,

éteindre et rallumer accélère le vieillissement des lampes et génère un appel de puissance, donc un pic de consommation très important chaque matin. L'éclairage de nuit n'est pas synonyme de pollution lumineuse : les choix techniques des équipements limitent cette pollution [...] »

Batiweb - 18.07.2012

Note de l'AFE : l'exemple de Contres n'exclut pas que, aux yeux de l'AFE, l'extinction sur certaines installations soit pertinente. La question à se poser étant « a-t-on eu raison d'éclairer ou non ? ». Ensuite, seule une étude cas par cas, objective avec une méthodologie appliquée avec indépendance et professionnalisme peut conduire aux bons choix. Pour éclairer juste il faut donc faire un état des lieux précis, complet et objectif, bien définir ses besoins d'éclairage tant en quantité qu'en qualité et durée de fonctionnement pour assurer la fonction première de l'éclairage : aider les usagers de l'espace public à voir les obstacles fixes et mobiles et à être vus. Les innovations technologiques ne sont pas les solutions mais simplement des outils parmi d'autres tels la coupure de certains luminaires, la variation de puissance, etc.

Eclairage intérieur nocturne et dépression

« Une étude, dirigée par la chercheuse Tracy Bedrosian, de l'université d'état de l'Ohio, et publiée dans la revue *Molecular Psychiatry*, établit un lien entre l'éclairage artificiel nocturne et la hausse du taux de dépression chez l'homme, ces cinquante dernières années. » Ecran d'ordinateur allumé, indicateur de veille des appareils électriques, etc. autant de source de lumière nocturne avant le sommeil.

[Le Monde](#) - 27.07.2012

Nuisances lumineuses et reconstitution de photos satellites

Présentant des images satellite de la terre de nuit mettant en valeur les points lumineux et le réseau de lumière, "le scientifique québécois Félix Pharand-Deschênes, fondateur et directeur général de Globaïa, un organisme d'éducation aux enjeux environnementaux [...] dénonce les inégalités de développement et le gaspillage d'énergie dans nos sociétés."

Ces cartes ont été créées à partir des données de 4 satellites américains enregistrant, depuis le milieu des années 90, toutes les lumières visibles et infrarouges qui émanent la nuit de la surface du globe : incendies, lumières de bateaux, rejet de gaz naturel, aurore boréales et australes, ainsi que l'éclairage des villes.

L'hémisphère sud semble "plongé dans le noir", tandis que le nord affiche une étonnante brillance autour des grandes villes et des grands axes de circulation. Les photos des satellites, au fil du temps, montrent une croissance de l'intensité lumineuse dans le nord, parallèlement au développement économique de certains pays (Pologne et Chine notamment).

Le scientifique de dénoncer ce "gaspillage" ayant des incidences sur la faune et la flore, l'observation des étoiles, la santé humaine et étant coûteux en énergie et en argent.

"Sans compter que la chaleur dégagée par les ampoules classiques participe au réchauffement climatique. [...] Pas question de se retrouver dans le noir pour autant." Aussi suggère-t-il de repenser l'éclairage : choisir le luminaire adapté à une situation donnée et possédant une bonne efficacité énergétique "peut suffire". "Eclairer non pas moins, mais intelligemment."

Il conclut : "J'ose espérer que ces images pourront contribuer un tant soit peu à sensibiliser le public sur l'empreinte profonde que nous laissons, jour après jour, sur l'astre qui nous a vus naître."

VSD - 02.08.2012

Note de l'AFE : Félix Pharand-Deschênes utilise l'éclairage pour dénoncer une certaine situation géopolitique et géoéconomique. L'éclairage, en effet, en tant qu'utilisation de l'énergie qui se voit, sert souvent à illustrer différents sujets / argumentaires liés à l'énergie.

Précisons néanmoins que les cartes spectaculaires présentées dans VSD ne sont pas des photos montrant ce que l'œil humain verrait du ciel, mais un montage ne pouvant représenter la réalité de l'intensité lumineuse.

En revanche, il permet de comparer une zone à une autre et de constater l'évolution de l'éclairage extérieur au fil des années. Il est très vraisemblable que l'éclairage public se développe parallèlement au développement économique d'une zone ; l'activité économique entraînant une concentration de la population, des déplacements nocturnes plus fréquents et importants, une augmentation des temps de travail et de loisir, etc.

Quoi qu'il en soit, les installations d'éclairage obsolètes, ou mal installées, ou installées là où ce n'est pas nécessaire, méritent, évidemment, d'être repensées et adaptées (au vu des nouvelles technologies disponibles, notamment de gestion) afin de suivre ce que l'AFE s'est fixé comme philosophie : "Eclairer juste". Juste ce qu'il faut de lumière, là il faut. Pas plus. Pas moins. En somme "Eclairer intelligemment", comme l'appelle de ses vœux M. Pharand-Deschêne... ainsi que l'AFE !

Brevets LED et contentieux

Dans un communiqué commun, Samsung et Osram annoncent avoir réglé tous leurs contentieux pour violation de brevets sur les LED.

Osram avait saisi la justice en Allemagne, en Corée du sud et aux Etats-Unis, et réclamait des dommages et intérêts au géant sud-coréen.

Par ailleurs, « les parties ont conclu des accords de (partage) de licence pour leurs portefeuilles de brevets respectifs dans les LED » et se penchent désormais sur « les possibilités de développer conjointement les futurs produits LED ».

AFP / [Le Parisien](#) / [20 minutes](#) / [L'express](#) - 17.08 / [Les Echos](#) - 20.08.2012

5 000 communes pratiquent l'extinction

Près de 5 000 communes en France pratiquent aujourd'hui l'extinction de leur éclairage public en milieu de nuit.

L'Est Républicain - 21.08.2012

L'éclairage public : 40 % des PPP

La Mission d'appui aux partenariats public privé (Mapppp) annonçait cet été que 40 % des PPP signés depuis leur création en mars 2005 étaient conclus dans le domaine de l'éclairage ; ce qui correspond à 48 contrats.

[Le Moniteur](#) - 22.08.2012

Association française de l'éclairage • Loi 1901

17, rue de l'Amiral Hamelin • 75783 PARIS Cedex 16 • Tél : +33 (0)1 45 05 72 00 • Fax : +33 (0)1 45 05 72 70
Site internet : www.afe-eclairage.com.fr • e-mail : afe@afe-eclairage.com.fr